

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 22 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2018

PRESENTS:

**Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- M BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - Mr BAYRAM - Mme RAMEY- Mme CHENOT
Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mr MASCIOTRA- Mme GAUTHIER-
Mr NOBLET-**

PROCURATIONS :

Mme BERTRAND à Mme GRANDCLEMENT- Mr GUYENNOT à Mr BARBOSA- Mr ARDUINI à Mme CHENOT

EXCUSEE : Melle VUAILLAT

ABSENTS: Mr JANTON- Mr INIGO

Mme TONDEREAU est élue Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2018, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction d'un sujet supplémentaire à l'ordre du jour: affectation des résultats des budgets annexes eau et assainissement au budget général et le retrait d'un sujet : soutien au projet de gendarmerie de Port

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CT

Patrick DUFOUR explique que les élections professionnelles se dérouleront le 18 décembre 2018. Le conseil municipal doit délibérer 6 mois avant les élections pour fixer le nombre de représentants du personnel au CT après consultation des organisations syndicales. Une rencontre a été organisée avec ces dernières le 16 mai. Il est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2) liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction

Patrick DUFOUR précise que conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes,

il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Dotation territoriale 2018

Patrick DUFOUR donne lecture du courrier du 8 février 2018, par le biais duquel le conseil départemental de l'Ain a informé la commune de l'attribution d'une subvention de 15 000€ pour la rénovation de la toiture de la salle Mogador. Il convient de délibérer sur le plan de financement définitif du projet en précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départementale et les autres éventuels financeurs.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) Convention de gestion pour l'exercice des compétences eau et assainissement avec HBA

Jean DEGUERRY détaille le contenu de la convention : la Communauté exerce, depuis le 1^{er} janvier 2018, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle est donc en charge des compétences eau et assainissement. Compte tenu toutefois de l'impératif d'assurer, à l'égard de l'ensemble des usagers, la continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement relevant, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la compétence communautaire, il apparaît donc nécessaire de mettre en place une organisation de ces compétences pour une période transitoire. Cette organisation s'appuie sur les communes, seules en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. La convention de gestion vise à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion des compétences eau et assainissement.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) Personnel communal : Recrutement emplois saisonniers pendant l'été 2018

Patrick DUFOUR rappelle que la commune emploie chaque été quelques jeunes pour pallier les congés des agents titulaires. L'âge minimum a été porté à 18 ans, pour des raisons de sécurité dans l'utilisation des outils. Pour cette année, 4 demandes de jeunes de la commune ont été reçues. Il est proposé de retenir ces jeunes pour des périodes 2 à 4 semaines entre juin et août.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) Modification des statuts du SIEA

Patrick DUFOUR expose les raisons de la modification des statuts voulus par le SIEA : lors de l'AG du 13 avril, les délégués ont délibéré le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre en compte les remarques de la Chambre Régionale des Comptes et de la préfecture sur les fonds de concours que versaient les communes concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication. Cette participation aux travaux devra donc faire désormais l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en oeuvre par le syndicat ou encore de leur localisation

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7) Fonds de Solidarité pour le Logement 2018

Patrick DUFOUR rappelle que dans le cadre de la décentralisation en faveur des collectivités locales, le conseil départemental s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le Logement depuis le 1^{er} janvier 2005. Le fonds alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. La contribution sollicitée pour 2018 reste de 0.30 € par habitant (3480 x 0.30= 1044€)

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8) Modification de la grille salariale des animateurs du centre de loisirs municipal

Patrick DUFOUR souligne que la grille de rémunération des animateurs du centre de loisirs n'a pas été modifiée depuis juillet 2013. Aussi, il est proposé d'appliquer une augmentation de 3%

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9) Intégration des résultats des budgets annexes eau et assainissement au budget général

Patrick DUFOUR explique qu'il convient d'intégrer les résultats des budgets annexes eau et assainissement au budget principal de la commune eu égard au fait que ces deux budgets ont été clôturés, consécutivement au transfert des compétences à haut Bugey Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

ENVIRONNEMENT

10) Forêt : demande de subvention auprès du dispositif SYLV'ACCTES

Umberto BARBOSA précise que qu'une subvention peut être sollicitée auprès du dispositif SYLV'ACCTES pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale prévus pour l'exercice 2018.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 11,90 ha pour un montant estimé à 12 536,06 € hors taxes. La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 5 014,42 €.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

EDUCATION-ENFANCE

11) Règlement intérieur et tarifs activités péri-scolaires et extra-scolaires

Christine GRANDCLEMENT évoque les préconisations de la commission scolaire qui s'est réunie le 15 mai. Il est proposé au conseil d'appliquer une augmentation de 2% sur les tarifs des activités péri-scolaires et extra-scolaires.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

12) Appel à projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Christine GRANDCLEMENT informe que la CAF de l'Ain lance comme chaque année, un appel à projets et propose d'accompagner financièrement les collectivités qui élaborent un dossier. Compte-tenu des difficultés scolaires rencontrées par certains enfants de la commune, il paraît pertinent de continuer à mobiliser des financements pour ce projet, mis en œuvre depuis deux années.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

13) Achat de chèques cadeaux au pôle du commerce offerts aux bénévoles pour leur participation aux actions de soutien scolaire en 2017-2018

Christine GRANDCLEMENT propose d'octroyer des bons d'achats du pôle du commerce à hauteur de 500€ aux bénévoles qui interviennent dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

14) Convention cantine scolaire 2018-2019

Christine GRANDCLEMENT explique que la convention a pour objet de définir les conditions de fourniture de repas fabriqués par le collège Théodore Rosset aux élèves des écoles de Montréal la Cluse. Cette fourniture concerne uniquement les repas de midi pendant la période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont fabriqués au collège Th.Rosset, et livrés en liaison chaude en cantine satellite.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

AMENAGEMENTS URBAINS - TRAVAUX - VOIRIE

15) Salle de sport tennis de table /tir à l'arc: avenant n°2 lot 11- chauffage plomberie sanitaire ventilation avec l'entreprise ALG2

Philippe SOUNY détaille les travaux qui conduisent à cet avenant. Il est consécutif d'une plus-value pour la création de chevêtres pour entrées d'air, d'un montant de 1925.00€ HT, 2310.00€ TTC. Le montant du marché s'élève donc à 88 656.88€ HT, soit 106 388.26€ TTC

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Patrick DUFOUR